



Procès-Verbal de la réunion

du comité de la caisse des écoles du 12 mars 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le douze mars à dix-huit heures, le Comité de la Caisse des Ecoles de **LE THILLAY**, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur **Patrice GEBAUER**, Maire de la Ville et Président de la Caisse des Ecoles, à l'Hôtel de Ville.

Membres à voix délibératives présents :

Monsieur **GEBAUER**, Président de la Caisse des Ecoles

Madame **LE MILLOUR**, représentante du Conseil Municipal

Madame **FERREIRA**, Monsieur **ANES**, représentants des parents d'élèves,

Monsieur **GENOT**, représentant du Préfet,

Membres à voix délibérative absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame **TOURBEZ** (représentante du Conseil Municipal) a donné pouvoir à Madame **LE MILLOUR**

Madame **FERNANDES** (représentante des parents d'élèves) a donné pouvoir à Monsieur **GEBAUER**

Membres à voix consultative présents :

Madame **BOUYAN**, directrice générale des services,

Madame **LE BIAN**, responsable du pôle éducation,

Monsieur **MICHOT**, enseignant sur le groupe scolaire Arnaud Beltrame,

Membres à voix délibératives absents excusés :

Madame **CABRERA**, représentante du Conseil Municipal,

Monsieur **RAVET**, inspecteur de l'éducation nationale,

Membres à voix consultative absents excusés :

Madame **FONCKE**, directrice du groupe scolaire Simone Veil,

Monsieur **HOLWEG**, directeur du groupe scolaire Samuel Paty,

Monsieur **DESFOSSES**, directeur du groupe scolaire Arnaud Beltrame,

Date de convocation : 6 mars 2025

Membres à voix délibérative en exercice : 9

Membres à voix délibérative présents : 5

Nombre de votants : 7

- Secrétaire de séance : Monsieur **ANES**

Le rapport sur les orientations budgétaires est lu, article par article.

A la suite de cette lecture, il est proposé aux membres de la Caisse des Ecoles :

- de maintenir à 4 € par élèves, les récompenses pour le passage de Grande Section en Primaire (cahier + 4 stylos),
- de maintenir les livres « récompenses » pour le passage de CM1 en CM2 et de CM2 en 6^{ème}, à 2 € le livre,
- de maintenir le montant des fournitures scolaires à 39 € par élèves,
- de maintenir le montant par élèves pour les sorties scolaires à 10 €,
- de maintenir à 2€ par élèves le sachet de chocolat pour les fêtes de Pâques,
- de maintenir le montant alloué à la sortie « théâtre pour les CM2 »,
- de diminuer le montant pour les chocolats de Noël qui sont offerts aux élèves, aux enseignants, aux ATSEM, aux animateurs et au personnel de restauration et de le fixer à 4 € au lieu de 4,30 €,
- de diminuer le montant par élèves (maternel et primaire) pour les jeux, gadgets et jouets qui seront offert à Noël de le fixer à 9 € au lieu de 12 €,
- de supprimer le chèque CULTURA pour les élèves de CM2 passant en 6ème et de le remplacer par le guide de la rentrée en 6ème (ouvrage réalisé par des élèves de 6ème),
- de supprimer la ligne pour la location de car qui n'est pas utilisée,
- de diminuer le montant alloué à la documentation et de le fixer à 300 € au lieu de 450 €.

Madame **LE MILLOUR** demande si les élèves de CM2 visitent le collège où ils iront l'année suivante.

Madame **FERREIRA** indique le collège Montaigne propose cette visite et cela rassure les enfants. Mais a priori, le collège Philippe Auguste ne la propose pas.

Monsieur **le Maire** rappelle aux élèves de CM2, qu'ils restent des thillaysiens, même s'ils vont dans un collège sur une autre Commune. Il est attentif à leur bien-être.

Madame **FERREIRA** estime qu'il n'est pas nécessaire d'offrir des chocolats aux enseignants, ils en reçoivent énormément pendant les fêtes.

Il lui est répondu que c'est une tradition.

Monsieur **ANES** indique que les enseignantes du groupe scolaire Simone Veil estiment que 10€ par élèves pour les sorties scolaires, n'est pas suffisant.

Monsieur **MICHOT** propose de supprimer les chocolats de Pâques et ne garder que ceux pour Noël.

Madame **LE BIAN** indique que le coût pour Pâques est d'environ 1100 €, ce qui représente environ 350 € par école.

Madame **FERREIRA** indique que les deux associations au niveau du groupe scolaire Samuel Paty font des opérations pour apporter de l'argent à la coopérative de l'école.

Madame **la Directrice Générale des Services** indique qu'une campagne pour les dons et cotisations est lancée toute l'année pour récupérer des fonds pour la caisse des écoles.

Le Comité de la Caisse des Ecoles, après en avoir débattu, a pris acte :

- du Rapport d'Orientations Budgétaires annexé à la convocation de la Caisse des Ecoles,
- des futurs projets de la Caisse des Ecoles, à savoir :

- de maintenir à 4 € par élèves, les récompenses pour le passage de Grande Section en Primaire (cahier + 4 stylos),
- de maintenir les livres « récompenses » pour le passage de CM1 en CM2 et de CM2 en 6^{ème}, à 2 € le livre,
- de maintenir le montant des fournitures scolaires à 39 € par élèves,
- de maintenir le montant par élèves pour les sorties scolaires à 10 €,

- de maintenir à 2€ par élèves le sachet de chocolat pour les fêtes de Pâques,
- de maintenir le montant alloué à la sortie « théâtre pour les CM2 »,
- de diminuer le montant pour les chocolats de Noël qui sont offerts aux élèves, aux enseignants, aux ATSEM, aux animateurs et au personnel de restauration et de le fixer à 4 € au lieu de 4,30 €,
- de diminuer le montant par élèves (maternel et primaire) pour les jeux, gadgets et jouets qui seront offert à Noël de le fixer à 9 € au lieu de 12 €,
- de supprimer le chèque CULTURA pour les élèves de CM2 passant en 6ème et de le remplacer par le guide de la rentrée en 6ème (ouvrage réalisé par des élèves de 6ème),
- de supprimer la ligne pour la location de car qui n'est pas utilisée,
- de diminuer le montant alloué à la documentation et de le fixer à 300 € au lieu de 450 €.

2. Sachets de chocolats pour Pâques offerts aux élèves des trois groupes scolaires

Délibération n° 2.03.2025

Il est présenté un échantillon du sachet proposé.

Le Comité de la Caisse des Ecoles a validé à l'unanimité, la commande de 585 sachets de chocolats de Pâques auprès de la Société NOSTALGIFT – 35 rue de la Paix – 78800 HOUILLES, pour un montant total de 1 170 € TTC.

3. Projet pédagogique 2025 – classe de mer à vélo

Délibération n° 3.03.2025

Monsieur **MICHOT**, enseignant sur le groupe scolaire Arnaud Beltrame renouvelle son projet pédagogique de classe de mer à vélo.

Il souhaite sensibiliser sa classe de CM1/CM2 au respect du milieu marin et à sa nécessaire protection tout au long de l'année, tout en développant le savoir rouler. L'aboutissement de ce projet sera le séjour de 6 jours en Bretagne à l'île Grande dans les Côtes d'Armor du 22 au 27 juin 2025.

Ils vont s'entraîner tout au long de l'année à cet effet. Le milieu marin sera abordé au cours de différentes disciplines : éducation civique et morale, sciences, production d'écrits, mathématiques, histoire et géographie.

Ce projet a un coût total de 13 926 € (pension complète, location d'un camion pour les vélos et les valises, TGV). Il sera demandé une participation de 306 € par famille.

Il est proposé au Comité de la Caisse des Ecoles de participer à hauteur de 1 500 €.

Le Comité de la Caisse des Ecoles a validé à l'unanimité, l'octroi de 1 500 € pour le projet pédagogique du groupe scolaire Arnaud Beltrame relatif à une classe de mer à vélo, d'un coût total de 13 926 €.

Des enseignantes du groupe scolaire Samuel Paty souhaitent proposer un projet autour des poneys, à leurs 71 élèves, répartis sur 3 classes de « GS/CP », « CP/CE1 » et CE1. L'équitation permet en effet, aux enfants de cycle 2 de développer leur motricité, leur sens de l'équilibre et leur confiance en eux. En s'occupant d'un animal, ils apprennent également la responsabilité et le respect. Ce projet va leur offrir des moments de découverte, de coopération et de socialisation, tout en permettant de travailler différentes disciplines scolaires de manière transversale. Il se déroulera au centre équestre du Domaine de la Couture sur la commune de FONTENAY-EN-PARISIS.

Ce projet a un coût total de 2 660 € TTC.

Il est proposé au Comité de la Caisse des Ecoles de participer à hauteur de 660 € .

Madame **LE MILLOUR** indique que le centre équestre de FOSSES est bien adapté pour les personnes handicapées.

Madame **FERREIRA** indique qu'il y a un centre équestre à EZANVILLE et à FONTENAY.

Le Comité de la Caisse des Ecoles a validé à l'unanimité, l'octroi de 660 € pour le projet pédagogique du groupe scolaire Samuel Paty relatif à un projet autour des poneys, d'un coût total de 2 660 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion du Comité de la Caisse des Ecoles s'est achevée à 20H30.

ACCORD POUR DIFFUSION

Le Thillay, le 31/10/2025
Le Secrétaire de Séance
Philippe ANES



Le Thillay, le 31/10/2025
Le Président de la Caisse des Ecoles
Patrice GEBAUER

